

Solidage géant (*Solidago gigantea*) **Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)**

Recommandations :

Le canton recommande la lutte **systematique** dans les conditions suivantes :

- Dans les zones humides, les prairies maigres, où la plante pose de gros problèmes environnementaux.
- Le long des voies de communication et sur les talus aux abords de celles-ci, pour limiter la dissémination de la plante.

Le canton recommande également la lutte **dans la mesure du possible** dans les conditions suivantes :

- Dans les jachères et les friches industrielles, pour éviter une trop grande concentration de la plante.

Les deux espèces de solidages néophytes présentes en Suisse (*S. gigantea* et *S. canadensis*) sont toutes deux envahissantes, et posent le même type de problèmes aux mêmes endroits. Par souci de simplicité, on ne distinguera pas les deux espèces.

Ces deux espèces sont parfois utilisées pour décorer des jardins privés, et peuvent donc se répandre depuis ces endroits. Une sensibilisation du public est nécessaire pour éviter la dissémination de la plante, notamment lors de l'élimination des déchets végétaux (compost, dépôts sauvages,...). Comme avec certaines autres plantes envahissantes, les personnes qui souhaitent les garder sur leur terrain doivent au minimum couper les inflorescences avant la dispersion des graines.

La plante pousse principalement en zone humide. L'humidité du sol et la hauteur de la nappe phréatique ont une grande influence sur le développement de la plante. Une submersion prolongée du terrain au printemps retardera le développement de la plante de plusieurs semaines. Les gestionnaires doivent donc adapter les dates mentionnées plus bas aux conditions locales, afin de ne pas intervenir trop tôt ou trop tard

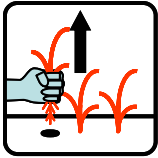
Le solidage est une espèce opportuniste, qui s'installe rapidement dans les espaces dégagés. Il est conseillé d'être prudent lors de travaux de débroussaillage et mise en lumière à proximité de zones infestées par le solidage. Pour éviter que la plante ne s'installe sur les zones dégagées, reculer progressivement le front de coupe, au besoin sur plusieurs années.

Solidages (*Solidago gigantea* et *Solidago canadensis*)

Techniques de lutte :

Les techniques de lutte suivantes sont recommandées :

1) Lutte mécanique

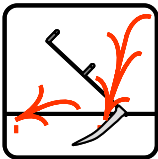


- Arrachage

Où? Sur les infestations encore petites, là où l'accès est aisé.
Quand? Dès la germination, jusqu'à avant la floraison (**juillet**).

Cette méthode est intéressante pour des petites infestations, ou des plantes isolées. Le rhizome est cassant, l'arracher donc avec prudence pour ne pas le fractionner. Essayer dans la mesure du possible d'extraire tous les fragments de racines du sol. En intervenant assez tôt dans la saison, on laisse le temps aux fragments oubliés de reprendre, et on peut, lors d'un deuxième passage, les extraire également.

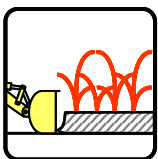
Sur des surfaces un peu plus grandes, cette méthode peut perturber le sol. Dans ce cas il est important de semer des espèces indigènes sur ces terrains.



- Fauchage

Où? Cette mesure est applicable dans toutes les situations.
Quand? Au minimum une fois avant la floraison (**juillet**).

La fauche semble être la méthode la plus efficace et la plus simple pour contrôler le solidage. Une seule fauche par an, au début de la floraison, permet de limiter l'expansion de la plante. Il est encore plus efficace de réaliser deux fauches par an. La première aura lieu pendant la croissance de la plante (**fin mai**) et la deuxième pendant la floraison (**août**), qui se trouve retardée par la première fauche. La fauche n'a pas d'effet visuel immédiat sur la densité des peuplements, mais les tiges sont plus petites, la floraison plus faible et les rhizomes également plus petits. **Cette méthode appliquée plusieurs années de suite conduit à la régression de la plante.**



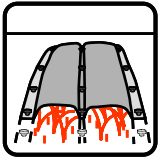
- Suppression de la litière

Où? Dans les zones où les dégâts occasionnés aux sols par cette méthode ne sont pas gênants.
Quand? Avant la production de graines (**fin juillet**).

Cette méthode lourde consiste à enlever mécaniquement la couche supérieure du sol (litière), qui contient les graines et les rhizomes du solidage. Elle n'est applicable que dans les zones accessibles mécaniquement, où l'on ne trouve plus aucune espèce indigène. L'élimination du sol doit se faire de manière très scrupuleuse, en le faisant sécher complètement par exemple. La végétation sera également éliminée avec soin.

Ensemencer immédiatement la zone avec des espèces indigènes couvrantes adaptées à l'endroit, pour éviter une réimplantation du solidage.

Solidages (*Solidago gigantea* et *Solidago canadensis*)



- Couverture du sol

Où? Sur des infestations petites et denses.

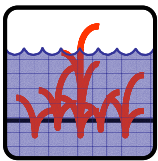
Quand? Après une fauche ou un arrachage.

Pour contrôler rapidement des petites infestations, recouvrir celles-ci avec un film plastique noir, résistant aux UV. Appliquer celui-ci immédiatement après une fauche ou un arrachage. En le laissant **au minimum trois mois** (ou par précaution jusqu'à la fin de la saison) en place, on parvient à détruire le solidage. Cette méthode détruit également la végétation indigène. Il est donc très important d'ensemencer immédiatement la zone avec des espèces indigènes, une fois le plastique enlevé.

2) Lutte chimique

- Les solidages ne poussent que rarement dans des endroits où la lutte chimique est autorisée, il n'existe donc pas d'information sur l'élimination de cette plante grâce aux herbicides.

3) Autres méthodes



- Submersion

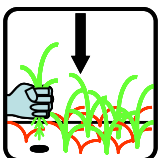
Où? Dans les zones humides où il est possible de contrôler le niveau de l'eau

Quand? Dès le printemps

Lorsqu'il est submergé, le solidage se met en dormance grâce à ses rhizomes. Une submersion temporaire en début de saison retarde son cycle végétal, mais ne l'empêche pas forcément de fleurir et de produire des graines. Par contre, une submersion prolongée sur toute la saison pourrait éliminer les plantes. Le pouvoir germinatif des graines du solidage décroît avec le temps, mais il est possible que des graines soient encore viables après une saison de submersion. Il est donc nécessaire d'ensemencer immédiatement les terrains gérés ainsi.

Cette méthode n'est applicable que dans les zones humides où l'on peut manipuler la hauteur d'eau, et uniquement si l'on estime que l'effet de la submersion sur la végétation indigène n'est pas gênant.

- Concurrence végétale



Le solidage supporte mal l'ombre et la concurrence des espèces ligneuses ou à fort pouvoir couvrant. Dans les zones envahies où un reboisement est envisageable, planter des arbustes ou des arbres après un traitement, de manière relativement dense. On continuera de traiter le solidage sous le couvert forestier, mais l'ombre de celui-ci permettra de retarder suffisamment le cycle végétal de la plante pour qu'elle ne produise pas de graines.

Solidages (*Solidago gigantea* et *Solidago canadensis*)



- Lutte intégrée

La pratique montre qu'une **combinaison de plusieurs des méthodes évoquées ci-dessus** se révèle souvent plus efficace qu'une seule méthode appliquée tout le temps.